

**Déclaration de Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du Travail
à l'occasion de la
Journée internationale des personnes handicapées**

3 décembre 2010

Cette Journée a pour thème: «Tenir les engagements pris : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà».

Dans le monde du travail, les personnes handicapées se heurtent trop souvent à la stigmatisation et à la discrimination. Elles sont considérées en fonction de leur handicap plutôt que de leurs compétences, du coût qu'elles représentent et non de leur productivité; comme les objets d'une cause charitable et non comme des agents de changement.

Les personnes handicapées comptent parmi les habitants les plus pauvres de la planète; elles sont bloquées dans le cercle vicieux de la pauvreté, celle-ci étant parfois elle-même une cause de handicap.

Etre handicapé signifie bien souvent être exclu de la vie sociale, politique et économique, et notamment être exclu du monde du travail.

Pourtant le travail décent est la voie qui permet de sortir de la pauvreté et il fait partie intégrante du développement durable.

A l'échelle mondiale, une personne sur dix, soit 650 millions, sont atteintes d'un handicap. Les quatre cinquièmes vivent dans des pays en développement et environ 80 pour cent au-dessous du seuil de pauvreté. La grande majorité des 450 millions de femmes et d'hommes handicapés qui sont en âge de travailler sont au chômage. On le sait désormais, leur exclusion du monde du travail coûte très cher: selon les estimations récentes du BIT, ce coût se situerait entre 3 et 7 pour cent des PIB nationaux.

La population, les entreprises, la société et l'économie ont tout à gagner de l'instauration du travail décent : si l'on veut réduire sensiblement la pauvreté, et au bout du compte l'éliminer, il est temps de mettre le travail décent à la disposition de tous, y compris des personnes handicapées.

Le principe du respect des droits humains fondamentaux et les normes internationales du travail doivent inspirer des stratégies de promotion de l'emploi assorties d'une action et de mesures qui donnent aux personnes handicapées les moyens d'accéder à l'emploi. Ces mesures vont de la formation professionnelle et de l'aide au travail indépendant à une sensibilisation destinée à faire tomber les préjugés qui barrent l'accès à la vie active. Comme tous les travailleurs, les personnes handicapées ont besoin d'une protection sociale. De plus, leur syndicalisation et leur participation au dialogue social leur permettent d'être les artisans de leur propre avenir grâce au monde du travail.

Telle est l'idée que l'OIT se fait du travail décent pour les personnes handicapées.

En cette Journée internationale des personnes handicapées, l'OIT affirme qu'elle continuera de collaborer avec tous les acteurs concernés pour mettre le travail décent au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de stratégies de développement durable incluant les personnes handicapées. En tant qu'institution des Nations Unies, l'OIT est heureuse d'apporter sa contribution au suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de soutenir la stratégie et le plan d'action correspondants.

* * *